

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

1. Objet et étendue de l'offre

1.1. Les présentes conditions ont pour objet de définir les modalités selon lesquelles la société ECOJOKO (ci-après dénommée "la Société") fournit au Client la solution ECOJOKO, service de conseils, suivi et motivation sur la baisse de sa consommation d'énergie, à l'aide du matériel et de l'application téléchargeable (ci-après dénommé "le Service"). Toute commande passée à la Société entraîne l'acceptation par le Client des présentes conditions générales de vente et d'utilisation. La Société se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification aux produits dont les descriptions et spécifications figurent dans ses catalogues et brochures.

1.2. Le Service permet aux Clients résidentiels demeurant en France métropolitaine d'accéder, via une application smartphone téléchargeable à : un suivi de sa consommation d'énergie (électricité), à un suivi de la température et humidité, à des conseils et des alertes. Pour pouvoir bénéficier du Service, le Client doit :

- disposer d'un raccordement actif et permanent au réseau électrique associé à un compteur compatible géré par l'opérateur Enedis ou des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité au sens de l'article L111-51 et suivants du code de l'énergie (ci-après dénommé "le Compteur") ;
- disposer d'un raccordement actif et permanent à un réseau de communications électroniques français associé à une Box ADSL ou tout autre boîtier permettant un accès à Internet et équipé d'un port Ethernet (ci-après dénommé "la Box") ;
- installer le dispositif technique comprenant l'ensemble des accessoires nécessaires mis à sa disposition par la Société et nécessaires pour l'activation du Service (ci-après dénommé "les Accessoires") dans le respect du guide d'installation fourni dans l'application.

2. Propriété intellectuelle et confidentialité

2.1 La mise à disposition au Client, par la Société, du Service et des Accessoires n'entraîne aucune cession ou concession des droits de propriété intellectuelle de la Société au Client.

2.2 La technologie et le savoir-faire, brevetés ou non, incorporés dans le Service et les Accessoires ainsi que tous les droits de propriété industrielle et intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de la Société et toute information y relative doit être considérée par le Client comme strictement confidentielle, y compris celles figurant dans les plans et

documents éventuellement remis à celui-ci. En conséquence, le Client s'interdit de les communiquer à tout tiers et s'engage à ne les utiliser que pour les besoins de l'exploitation et de la maintenance du Service et des Accessoires. Est exclu tout droit de réaliser ou faire réaliser des pièces de rechange.

3. Installation des Accessoires

3.1 Pour pouvoir rendre le Service au Client, la Société doit mettre à sa disposition les Accessoires.

3.2 Livraison et échange : la Société livre les Accessoires à l'adresse indiquée par le Client lors de la souscription. La Société peut facturer tout nouvel envoi si le Client a fourni une adresse inexacte ou s'il n'a pas récupéré le colis dans un délai de quinze jours après la livraison. Il appartient au Client de vérifier le contenu du colis au moment de la livraison, de formuler, le cas échéant, des réserves au transporteur et de les confirmer à la Société par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de trois jours à compter de la livraison. En cas de dysfonctionnement avéré des Accessoires, un échange standard sera possible. Des frais d'échange pourront alors être facturés au Client.

3.3 Principe de fonctionnement : l'installation des Accessoires est spécifiée dans l'application Smartphone mise à disposition. Les étapes décrites doivent être rigoureusement suivies pour assurer le bon fonctionnement du Service. Le Client devra notamment s'assurer de la bonne installation d'une Sonde d'Electricité et d'un Assistant. La Sonde d'Electricité doit être en permanence installée sur le Disjoncteur général. L'Assistant doit être raccordé à la box internet du Client et être activé pour que le Service fonctionne. L'installation des Accessoires est réalisée par le Client sous sa responsabilité. La Société pourra à tout moment demander au Client d'effectuer des mises à jour logicielles, selon les instructions indiquées par la Société.

3.4 Tout usage frauduleux de l'Équipement ou contraire aux présentes conditions engage la responsabilité du Client.

3.5 Qualité : Les services électriques ou de communications électroniques peuvent être perturbés notamment sans que cela puisse entraîner une quelconque responsabilité de la Société et de ses partenaires.

4. Modalités d'accès aux données

4.1 La Société consent au Client, via son application, la mise à disposition de données de consommation d'énergie et de son environnement sur son serveur par le biais du réseau Internet. La Société assure l'hébergement des applicatifs et des données sur dix-huit mois, la maintenance et la sécurité d'accès.

4.2 L'accès au serveur peut-être à titre occasionnel interrompu par des pannes ou des actions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Service, et ceci quelles que soient l'heure et la durée d'intervention. La Société est libre d'apporter, sans en informer préalablement le Client, des modifications techniques, mise à jour ou évolution de son Service.

4.3 Pour accéder aux données, le Client définit un identifiant et un mot de passe. Il est de la responsabilité du Client que ces données restent confidentielles et ne soient pas partagées avec des tiers.

5. Responsabilité

5.1 La Société s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la fourniture du Service et Accessoires conformément aux usages et règles de l'art de la profession. En aucun cas, la Société ne pourra être tenue pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel, tel que notamment manque à gagner, perte de profit ou perte de production. En tout état de cause la responsabilité de la Société est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation, au montant HT de la commande.

5.2 La Société est déchargé de plein droit de tout engagement relatif aux délais en cas de force majeure ou d'événements intervenant chez le Client ou ses fournisseurs de nature à perturber l'organisation ou l'activité de l'entreprise tels que, à titre d'exemple, grève, guerre, embargo, incendie, inondation, coupure de courant électrique, interruption ou retard dans les transports ou approvisionnements en matière première, énergie ou composants, ou de tout autre événement indépendant de la volonté de la Société ou de ses fournisseurs.

5.3 Le Client s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas perturber le bon fonctionnement du disjoncteur général et des compteurs d'énergie (électrique, gaz). La Société ne pourra être tenue pour responsable de toute détérioration d'équipements sur lesquels les Produits seraient installés ou connectés.

6. Litige

Les relations entre la Société et le Client sont régies par la loi française. Sauf cas d'urgence, les parties s'efforceront de régler à l'amiable leur litige. A défaut d'accord dans un délai de deux mois suivant la demande de la partie la plus diligente, les parties pourront saisir la juridiction compétente selon les dispositions légales en vigueur. A défaut de dispositions légales attribuant compétence à une autre juridiction, les tribunaux de Paris seront compétents pour connaître des litiges éventuels.